

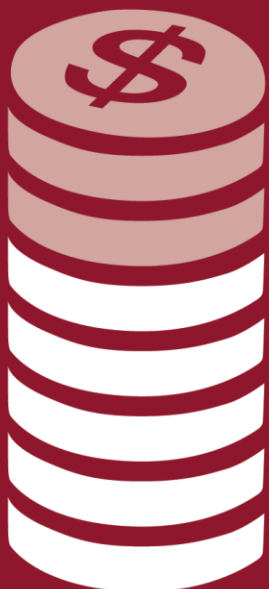
DOCUMENT D'ORIENTATION UTZ

UTZ ET LES PRIMES (Version 1.0, Août 2016)

Lignes directrices sur les primes, telles que prévues dans le Code de conduite principal de UTZ pour la certification de groupes et de groupes multiples (version 1.1).

Le présent document d'orientation fait partie d'un ensemble de documents conçus pour aider à la mise en œuvre de sujets spécifiques prévus par le Code de conduite principal de UTZ. Il est destiné aux groupes d'agriculteurs et aux assistants techniques qui les soutiennent dans le processus de certifications.

**Prime
obligatoire**
pour les produits
certifiés UTZ.



La prime est
payée par le
premier
acheteur.

Transparence
concernant le
montant de la
prime & son
usage.



Les membres du groupe
doivent **bénéficier** de la
prime UTZ en **nature** ou
en **espèces.**





ENCADRÉ 1

La Prime UTZ, qu'est-ce que c'est?

La Prime UTZ est un montant supplémentaire en espèces supérieur au prix du marché, et payé pour un produit conventionnel similaire (non certifié / non-vérifié), parce que la denrée est produite de façon durable et répond aux normes de UTZ. La Prime UTZ est obligatoire et convenue entre le groupe certifié ou le producteur et le premier acheteur. La prime sera payée, déductions faites pour le remboursement de biens ou services préfinancés et sera enregistrée dans le « Good Inside Portal » de UTZ.

La prime de membre du groupe est la part de la prime UTZ reçue par un groupe certifié UTZ et qui est transmise au membre individuel du groupe, en espèces et / ou en nature. Les primes pour les membres du groupe ne comprennent pas les dépenses de gestion du groupe (comme l'utilisation de la prime pour les frais de vérification et d'autres tâches administratives), ni les services ou les produits fournis à l'ensemble du groupe ou de la communauté (installations ou formations, par exemple).

LA PRIME UTZ

S'il est vrai qu'une meilleure récolte est un facteur clé pour rehausser le niveau des moyens de subsistances, la Prime UTZ est quant à elle une incitation importante pour les groupes de producteurs et leurs membres à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables. A ce titre, la Prime UTZ constitue une rémunération supplémentaire qui vise à couvrir les investissements réalisés pour la mise en œuvre de la certification, mais qui a également pour but de récompenser les membres du groupe pour leur engagement à la production durable. UTZ entend faire preuve de transparence sur le montant et l'utilisation de la Prime UTZ afin de s'assurer que les agriculteurs en bénéficient.

L'objectif de ce document est de:

- Expliquer l'approche UTZ de la prime;
- Informer les groupes et leurs formateurs sur la façon d'utiliser et de distribuer la prime correctement et de manière transparente
- Montrer aux groupes et aux formateurs la documentation requise pour l'utilisation des primes.

À propos de la Prime UTZ et de la prime des membres du groupe

Le code de conduite UTZ couvre *la Prime UTZ et la prime de membre du groupe*. **La prime UTZ** est un montant en espèces versé par le premier acheteur au groupe de producteurs certifiés. Le paiement de la prime **est obligatoire**, mais le montant dépend de la négociation entre l'acheteur et le groupe de producteurs. La prime UTZ versée **au groupe est obtenue après déduction faite des remboursements de biens ou services préfinancés et est inscrite dans le Portail Good Inside (GIP)¹**. Cela signifie que le montant visible dans le GIP est le montant effectif que le groupe reçoit dans son compte bancaire.

Le groupe de producteurs affecte la Prime UTZ au paiement des coûts de gestion du groupe (par exemple, les audits); Produits et services utilisés pour le groupe (par exemple formation); Et les paiements en nature ou en espèces aux membres certifiés du groupe. La part de la prime UTZ qui est transmise aux membres certifiés du groupe est appelée la prime de membre du groupe. UTZ ne prescrit pas de quelle manière la prime UTZ doit être divisée entre la direction, le groupe et les membres du groupe. Toutefois, le Code exige que les membres certifiés du groupe bénéficient clairement de la prime UTZ. Cela signifie que toutes les primes UTZ ne peuvent pas être consacrées à la gestion. Les membres du groupe doivent être informés de la façon dont la prime est utilisée pour la gestion, le groupe et les membres du groupe.

¹ UTZ est conscient que certains groupes de producteurs reçoivent des (gros) investissements en nature qui dans certains cas sont considérés comme semblables à des paiements de primes par les premiers acheteurs. Cependant, étant donné la complexité de la quantification des investissements en nature d'une manière cohérente et transparente entre les produits et les pays, UTZ a décidé d'abord de traiter la transparence sur le paiement du montant en espèces du premier acheteur aux groupes de producteurs.

ENCADRÉ 2: QUE DIT LE CODE?

G.A.26

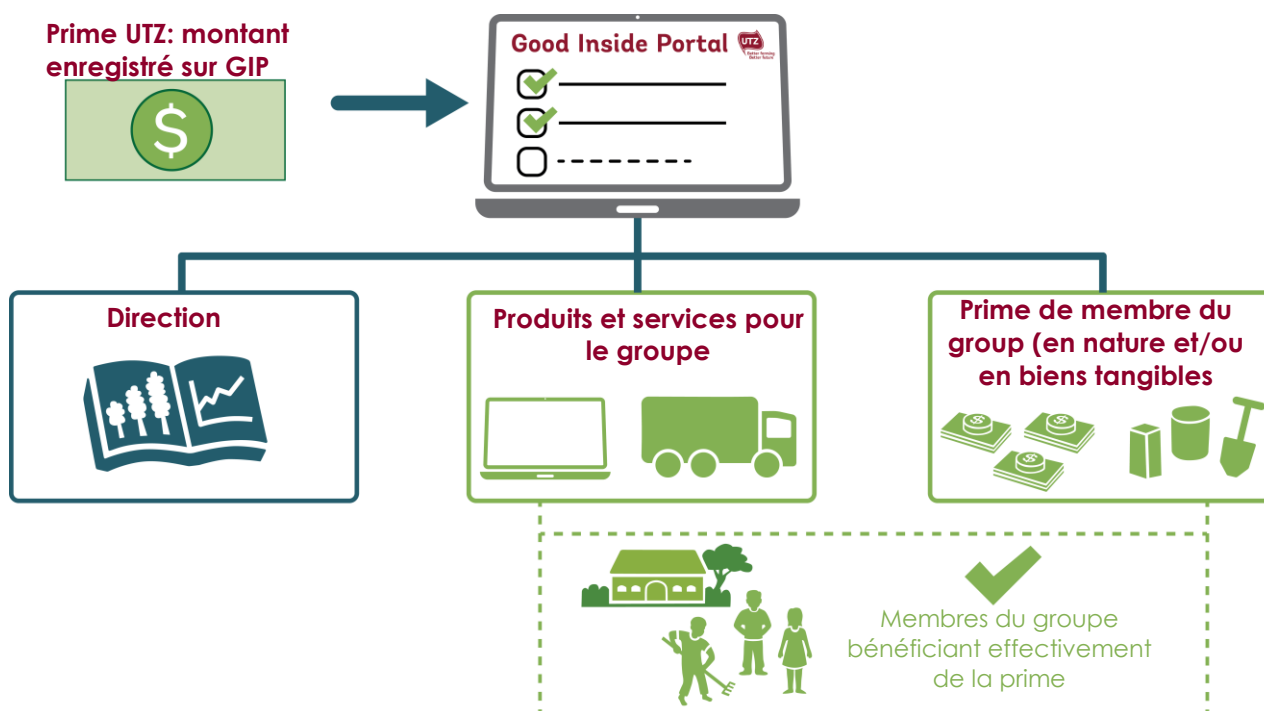
- Une « procédure d'utilisation de la prime UTZ » est en place et communiquée aux membres du groupe.
- La prime UTZ bénéficie clairement aux membres du groupe en espèces et / ou en nature.
- La procédure et les dossiers couvrent: les dépenses de gestion du groupe (ex. Produits et services fournis au groupe (ex. formation, installations de stockage); Et la prime de membre du groupe; Prestations en espèces ou en biens corporels (en nature).
- Les dossiers sont tenus à jour.

G.A.27

- La prime du membre du groupe est payée dans les délais convenus et d'une manière pratique.
- Les prix, les primes et l'échéancier du paiement des primes sont clairement communiqués aux membres du groupe de manière transparente.

Comment allouer la Prime UTZ?

L'allocation de la Prime UTZ est schématisée ci-après:



La prime UTZ peut être consacrée, par exemple, aux éléments suivants:

Pour la gestion du groupe:

- Formation du personnel du groupe (personnel du SGI et travailleurs des sites centraux)
- Compensation pour les inspecteurs internes et les agents de liaisons du travail des enfants, le cas échéant
- Audit externe

Pour les produits et services rendus au groupe:

- Formation des membres du groupe, des travailleurs et de leurs familles
- Conseils techniques des prestataires de services
- Les installations, telles que les pépinières et les entrepôts
- Développement communautaire

Fourniture d'espèces et d'intrants aux membres du groupe, tels que:

- Outils, matériel de plantation, pesticides, engrais et plants d'arbres d'ombrage.
- Paiements supplémentaires

UTZ ne prescrit pas de quelle manière les groupes devraient allouer la prime à différentes catégories et n'exige pas de fourniture gratuite d'intrants, d'outils ou d'argent aux agriculteurs. Cependant, l'allocation d'une partie de la prime en espèces ou en nature aux agriculteurs est souvent souhaitable, car elle peut être un moyen de réduire les ventes en dehors du groupe et d'accroître la fidélité. Pour des raisons de transparence, nous vous conseillons:

- D'impliquer les membres du groupe dans la détermination, l'attribution et l'utilisation de la prime
- Une communication régulière et claire entre le groupe et ses membres
- des dossiers et une documentation appropriés, auxquels le personnel et les membres du groupe peuvent avoir accès.

Enregistrement de la prime UTZ dans le Good Inside Portal sur lequel la prime UTZ totale est visible et donc transparente pour le groupe et pour le premier acheteur.

Exemple montrant comment un accord pour la prime UTZ est reporté dans le portail Good Inside:

| Transaction ID | Transa... Date | Creation Date | Confirm... Date | Transact... Type | Seller | From Country | Buyer | To Country | Product | Volume* | Program | Premium | Total Program Fee | Status |
|------------------|-------------------|------------------|--------------------|---------------------|--------|-----------------|-------|------------|-------------|---------|---------|----------------|-------------------------|-----------|
| TR-80bd1ca8-f379 | 05/16/2... | 03/02/2... | 03/02/2... | Sales | | | | SPAIN | Cocoa Beans | 99768 | IP | 150.00 / MT | € 997.68 | Confirmed |

Accord

Prime UTZ:
Paiement en
espèces de €150
par TM pour la
qualité X

LA DEMARCHE A SUIVRE

Mettre en place une procédure pour l'utilisation de la prime UTZ

| 1 ^{ère} Année | 2 ^{ème} Année | 3 ^{ème} Année | 4 ^{ème} Année |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Créer une procédure sur l'utilisation de la prime UTZ et s'assurer que la prime UTZ profite clairement en espèces et/ou en nature aux membres du groupe | | | |
| Communiquer la procédure aux membres du groupe par le biais, par exemple, de contrats, de lettres, d'annonces ou d'affiches. Tenir un registre de vos communications | | | |
| <p>La procédure relative à l'utilisation de la prime UTZ (G.A.26) devrait expliquer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui participe à la détermination de l'attribution de la prime UTZ? • Les facteurs (pourcentages) qui déterminent l'allocation de la prime UTZ entre les dépenses de gestion du groupe, les produits et services pour le groupe et la prime des membres du groupe; • Les facteurs (pourcentages) qui déterminent l'affectation de la prime aux membres du groupe aux investissements en espèces et / ou en nature; • Comment et quand la prime de membre du groupe sera payée; • la procédure qui sera utilisée lorsque les membres du groupe sont redevables au groupe; • La personne responsable de la communication de la prime UTZ et des prix aux membres du groupe; <p>Comment et quand l'attribution de la prime UTZ pour cette saison / année sera expliquée aux membres du groupe.</p> | | | |
| | Payer la prime de membre du groupe selon la procédure de votre groupe | | |
| | Payer la prime au moins une fois par an | | |
| <p>Lors de la planification du paiement de la prime aux membres du groupe, on doit s'assurer que (G.A.27):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelqu'un soit responsable de faire les paiements; - Les reçus ou la preuve de paiement soient signés et fournis aux membres du groupe; - Une procédure de réclamation soit mise en place (G.A.28). <p>En communiquant sur la prime et les prix, assurez-vous que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contenu de la communication comprenne les prix des qualités respectives du produit, la prime totale reçue et les différents montants alloués à la direction du groupe, aux membres du groupe et du groupe (en espèces et / ou en nature). - La communication soit claire et permette aux membres analphabètes du groupe de comprendre l'information | | | |

ETAPES PRATIQUES: MESURES DE TRANSPARENCE RELATIVES A LA PRIME UTZ

Les mesures suivantes aideront votre groupe à adopter une approche transparente concernant la prime UTZ:

A. Établir une politique sur les primes

Dans le manuel SGI, il devrait y avoir une déclaration sur ce que le groupe voudrait obtenir de la prime et comment elle est distribuée. Les membres devraient être consultés et pleinement informés de la politique; Cela renforcera la confiance entre les membres et la direction.

B. S'accorder sur la prime avec le premier acheteur

La direction du groupe doit négocier la prime avec le premier acheteur. L'accord devrait stipuler:

- Le montant de la prime UTZ par rapport à un volume et à une qualité donnée,
- Les conditions de paiement (par exemple exigences de qualité),
- L'échéancier de paiement et le mode de paiement de la prime UTZ,
- Si l'acheteur le souhaite: la distribution de la prime (entre les dépenses de gestion du groupe et la prime de membre du groupe) et la façon dont elle sera versée au membre du groupe.

C. Communiquer la procédure d'attribution de la prime aux membres du groupe

La procédure d'attribution de la prime peut être communiquée de plusieurs façons, par exemple:

- Inclure le principe général du paiement des primes dans le document contractuel entre le groupe et le membre du groupe (voir G.A.9);
- Lors des réunions d'agriculteurs au niveau du groupe, de la section ou du village au cours desquelles l'utilisation de la procédure d'attribution des primes UTZ et du paiement est expliquée;
- Coller des affiches dans des endroits centraux, comme le bureau d'achat, l'église ou la mosquée.

D. Enregistrer les volumes certifiés que les membres du groupe vendent au groupe

Les volumes achetés aux membres du groupe doivent être enregistrés:

- Une documentation claire (reçus, registres ou livrets) du volume et de la qualité du produit qu'un agriculteur a vendu au groupe doit être conservée.

E. Communiquer les prix et la prime payés

Des informations écrites officielles (ex. des lettres ou des affiches dans un bureau d'achat) doivent être mise à la disposition des membres du groupe, y compris:

- Les volumes achetés aux membres du groupe qui recevront une prime;
- La date à laquelle la prime sera payée et comment;
- La prime que les membres du groupe reçoivent lorsqu'ils sont redevables au groupe (par exemple en raison de biens ou services préfinancés);
- La différence entre le prix du marché payé et la prime de membre du groupe de l'agriculteur.

F. Etre transparent sur le paiement des prix et des primes

Des pratiques bien définies devraient être suivies:

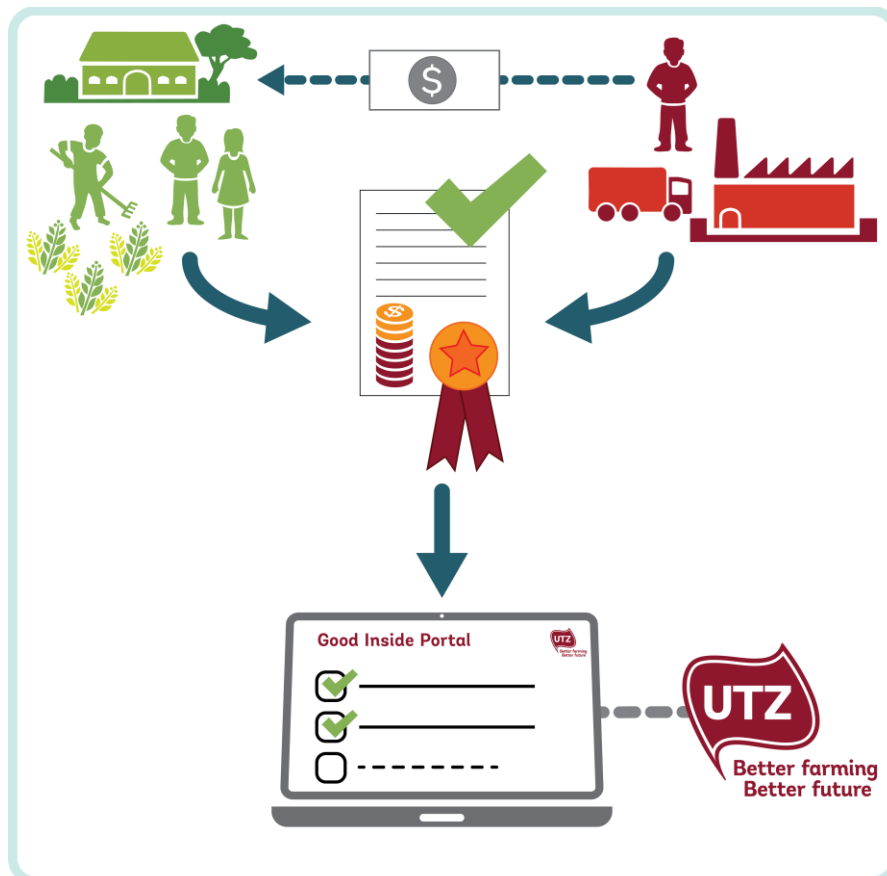
- Émettre des reçus aux membres du groupe lorsqu'ils reçoivent la prime de membre du groupe;
- Désigner des personnes indépendantes qui vérifient que le paiement est correctement effectué.

LES PRIMES DANS LA CHAÎNE DE RESPONSABILITÉS DES PREMIERS ACHETEURS ET LES AUTRES ACTEURS DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La chaîne de responsabilités UTZ pour les acteurs de la chaîne d'approvisionnement impose des exigences de transparence au sujet de la prime.

Le premier acheteur et le groupe d'agriculteurs doivent convenir du montant de la prime UTZ, des conditions de paiement, du calendrier et du mode de paiement de la prime. La prime UTZ convenue est inscrite dans le Portail Good Inside, déduction faite de tout remboursement de biens ou services préfinancés. Le groupe d'agriculteurs et le premier acheteur peuvent entrer la prime UTZ dans le portail. Les auditeurs peuvent demander une preuve de paiement pour s'assurer que le groupe de producteurs a reçu la prime UTZ.

La prime UTZ dans le portail sera également visible pour UTZ pour permettre la déclaration sur la prime UTZ à un niveau agrégé pour les acheteurs finaux. UTZ ne partagera pas d'informations avec des tiers sur les primes individuelles versées.



ENCADRÉ 3

CHAÎNE DE RESPONSABILITÉS ET PRIMES - ÉTAPES CLÉS

Le producteur / groupe de producteurs et le premier acheteur conviennent d'une procédure de paiement (couvrant le montant et le calendrier) de la prime UTZ sur tout produit réclamé (ou réclamé rétroactivement) certifié UTZ.

La prime UTZ est payée après toute déduction pour le remboursement de biens ou de services préfinancés.

Une preuve de paiement et un accusé de réception du producteur / groupe de producteurs de la réception de la prime UTZ est disponible.

La prime UTZ est indiquée dans l'annonce de vente ou d'achat dans le Portail Good Inside.

ENCADRÉ 4: BON À SAVOIR

Dans le cas où le groupe de producteurs reçoit des investissements en nature du premier acheteur, UTZ recommande que les deux parties stipulent dans l'accord le type de placements en nature et la valeur monétaire qu'ils représentent. Toutefois, ces investissements ne font pas partie de ce qu'UTZ considère comme la prime.

Annexe 1

Exemple d'une procédure d'utilisation de la prime UTZ

Procédure d'utilisation de la prime UTZ 2015-2016

1. Avant la récolte, la direction du groupe communique aux membres du groupe le montant total de la prime UTZ que le groupe recevra.
2. La direction du groupe communiquera également le prix du cacao.
3. La communication se fait aux réunions de chaque section.
4. La direction du groupe alloue la prime UTZ comme suit:
 - a. X% pour les dépenses de gestion de groupe notamment:
 - i. Les Audits externes et la formation du personnel ou des travailleurs du SGI.
 - b. Y% pour les produits et services livrés au groupe:
 - i. Formation des membres du groupe, des membres du groupe et de leurs familles sur des sujets XYZ
 - ii. Conseils techniques de prestataires de services / consultants sur ABC
 - iii. 2 sites de pépinières, 5 kits de santé et 10 EPI.
 - c. Z% pour les membres du groupe (espèces et intrants):
 - i. Argent liquide
 - ii. Les intrants, tels que les outils, le matériel de plantation, les pesticides, les engrais, les arbres d'ombrage.
5. La direction du groupe conserve les reçus de tous les paiements des primes des membres du groupe et de tous les bons de livraison. Les membres du groupe reçoivent des reçus de paiements en espèces et / ou des bons de livraison des intrants.
6. La procédure est communiquée par lettres aux membres certifiés du groupe et au cours des réunions dans les différentes sections.
7. La direction du groupe ne s'écartera pas de la procédure.

Annexe 2

Exemple de procédure où le premier acheteur effectue des investissements en nature pour la certification

Procédure d'utilisation de la prime UTZ 2015-2016

1. Le groupe a convenu avec l'acheteur X une prime UTZ de 125 € par tonne métrique et recevra en outre un investissement en nature de 75 € par tonne métrique.
2. les 75 € de la tonne métrique seront consacrés à des investissements en nature:
 - i. Formation des producteurs représentant € XXX
 - ii. Salaire d'un agronome représentant € XXX
 - iii. Matériel de plantation représentant € XXX
3. La direction du groupe communique aux membres l'allocation des investissements en nature et la prime UTZ de 125 € par tonne métrique:
 - i. €75 par tonne métrique pour le financement d'un investissement en nature
 - ii. A% de 125 € pour des dépenses de gestion de groupe pour les inspections externes;
 - iii. B% 125 € pour les produits et services livrés au groupe (produits agrochimiques);
 - iv. C% de 125 € pour les membres du groupe en espèces.
4. La direction du groupe communique deux fois par an aux membres du groupe sur le montant de la prime UTZ et des investissements en nature reçus.
5. La direction du groupe conserve les reçus ou les relevés de tous les paiements.
6. Les membres du groupe reçoivent des reçus ou des registres des paiements en espèces
7. La direction du groupe enregistre les primes UTZ dans le « Good Inside Portal ».